

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 3 avril 2025

Date de convocation : 26 mars 2025  
Date d'affichage : 26 MARS 2025

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 32  
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Sannes, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LEBOUC, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Josianne MAURIN.

Procurations :

Geneviève JEAN donne procuration à Gregory RISBOURG,  
Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,  
Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER,  
Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Pierre AUBOIS

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Eve MAUREL est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2025-014  
Demande de subvention pour le projet de crèche intercommunale à Mirabeau dans  
le cadre de la DETR 2025**

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10,  
Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Le projet de création d'une nouvelle crèche intercommunale sur la commune de Mirabeau est évalué à un montant prévisionnel de 2 444 223,20 € HT de travaux bâtiment et maîtrise d'œuvre comprise.

La délibération n° 2024-69 porte l'inscription de cette opération lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 04 Juillet 2024 pour la création d'autorisations de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Autorisation de programme n° 2025-1 « Nouvelles crèches et entretien des locaux dédiés à l'enfance ».

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter, pour la réalisation du projet « Construction d'une crèche intercommunale de 32 places à Mirabeau », le concours financier de l'Etat, dans le cadre de l'appel à projets DETR 2025 à hauteur de 567 000,00 € HT, soit 23,20 % du montant équivalent DETR.
- De définir le plan de financement prévisionnel suivant :

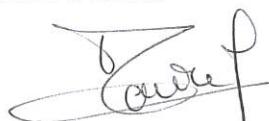
	<b>Montant réel de la subvention</b>	<b>Taux</b>
ETAT DETR2025 et majoration bois des Alpes	567 000,00 €	23,20%
AUTRES AIDES DE L'ETAT	0,00 €	0,00%
REGION	0,00 €	0,00%
DEPARTEMENT	0,00 €	0,00%
CAF	569 500,00 €	23,30%
PROGRAMME ACTUELLE		0,00%
<b>Taux de financement public</b>	<b>1 136 500,00 €</b>	<b>46,50%</b>
<b>Part de la collectivité</b>	<b>1 307 723,20 €</b>	<b>53,50%</b>
<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>2 444 223,20 €</b>	

- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour et 1 abstention (Joëlle RICHAUD)

La Secrétaire de séance  
Eve MAUREL



Le Président  
Robert TCHOBDRONOVITCH

